



# Comité Éthique

## Charte et Règlement de fonctionnement

Consultable sur le site [www.arsea.fr](http://www.arsea.fr)

# Charte

## I. Historique du Comité Éthique

### Présentation de l'ARSEA

L'ARSEA forte de 1350 salariés, accompagne chaque année près de 18 000 bénéficiaires, à travers la gestion de près de 50 structures groupées en trois secteurs d'activité interdépartementale :

- **Pôle Protection de l'Enfance** : Accompagnement des jeunes en difficultés psychosociales
- **Pôle Handicap et Insertion** : Actions diversifiées et adaptées à destination de personnes en situation de handicap et autistes
- **Pôle Développement Social** : Prise en compte d'adultes en pluri-difficultés et de seniors.

Les valeurs qui soutiennent les engagements de l'ARSEA sont au service d'une mission d'intérêt général visant à la protection des personnes fragilisées, vulnérables, dépendantes qui nécessitent un accompagnement personnalisé conduisant à leur émancipation personnelle et citoyenne.

Elles s'inscrivent dans une longue tradition humaniste rhénane à l'écoute et au service de la personne, dans le respect de sa dignité et le souci de son épanouissement. Nos valeurs s'articulent autour :

- Du respect des droits, de la singularité et de la dignité de toute personne humaine,
- De l'attachement à l'article 1 de la constitution « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale... Elle respecte toutes les croyances »,
- De l'écoute et du dialogue pour des interventions portées par un esprit d'ouverture, et de tolérance,
- Du refus de toute ségrégation associée à la volonté d'émancipation et d'inclusion sociale.

### La naissance du Comité Éthique

Le 14 novembre 2012, sous l'impulsion du Dr Brochard et avec le soutien du président de l'ARSEA le Dr Andres, le

comité éthique est installé. Dans son discours inaugural, Dr Brochard précise : « Nous voulons permettre une **parole libre**. Autoriser un débat, non pas sans passion, mais posé, **respectueux**, où chacun met de côté les a priori auxquels il s'accroche, pour entendre les idées des autres, les comprendre, les intégrer, les transformer, apporter un autre regard, apercevoir un nouvel angle de vue, **découvrir un nouveau territoire de pensée**. »<sup>1</sup> Depuis cette date, le Comité Éthique s'est réuni chaque année, entre 1 et 4 fois, pour débattre autour de situations présentées par des professionnels de l'association.

Après cette première phase de fonctionnement et afin d'assurer sa pérennité, le Comité Éthique souhaite se doter d'un cadre énonçant ses principes et valeurs et définissant ses modalités de fonctionnement.

## II. Principes et valeurs

### L'éthique : notre approche

L'éthique est la visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes (Paul RICOEUR). Le questionnement permanent constitue l'essence de l'éthique. Elle est donc de l'ordre de la recherche individuelle et collective : elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser une logique d'action purement technique<sup>2</sup>.

Pierre Bonjour<sup>3</sup> écrit à propos de l'éthique : « Plus qu'une pensée établie, l'éthique est une démarche, un mouvement plus qu'un état, une recherche plus qu'une application et surtout pas une recette, un doute plus qu'une certitude, un instituant plus qu'un institué ».

Les définitions de l'éthique sont multiples, mais s'accordent généralement autour des notions de réflexion, de recherche et de construction d'une position dans la discussion sur un sujet donné.

Pierre Bonjour ajoute : « l'éthique a une ambition, celle de reconstruire tous les intermédiaires entre la liberté, qui est le point de départ, et la loi, qui est le point d'arrivée. »

## Valeurs

Les valeurs dans lesquelles s'inscrit le Comité Éthique sont celles que défend et sur lesquelles est fondée l'ARSEA : le respect de la dignité humaine, l'égalité, la considération de chacun, la défense de la liberté et des droits de la personne, la promotion d'une communauté de vie sociale, l'égal accès de tous à la santé, la culture, l'éducation, le travail, les loisirs.

Les travaux du Comité Éthique se placent sous le signe de l'échange et du débat, avec la préoccupation de laisser la plus grande **liberté** à l'expression aussi bien de ses membres que des salariés de l'Association qui viennent exposer les situations sur lesquelles ils demandent l'éclairage du Comité, et ainsi favoriser une dynamique éthique au sein des équipes.

## III. Missions du Comité Éthique

Les missions du Comité Éthique s'articulent autour de deux axes :

### Une ressource pour les salariés de l'association

L'espace du Comité Éthique se veut un espace de réflexion en lien avec la réalité du travail et de la vie dans les établissements et services de l'ARSEA. À partir des situations qui leur sont présentées, les membres du Comité Éthique cherchent à interroger et à éclairer la réalité vécue sur le terrain au miroir des valeurs et des contraintes inhérentes à notre activité. Il pourra s'agir de concilier des valeurs en tension, telles que : liberté individuelle et contraintes de la vie collective, respect de la loi et préservation des droits de la personne, accompagnement individuel et maintien des liens familiaux, principe de réalité et soutien des aspirations personnelles. Les situations sont présentées par un ou plusieurs membres de l'équipe qui porte la demande devant le Comité ; le débat et la réflexion se déroulent en leur présence et avec leur contribution.

## Une force de proposition pour le CA

Les questions débattues au Comité Éthique sont le reflet du vécu et des questionnements des équipes et des bénéficiaires dans les services et établissements de l'association. Les propositions émises par le Comité Éthique doivent pouvoir alimenter la réflexion et éclairer certaines décisions du CA. En effet, il paraît important que le Comité Éthique mette en lumière auprès du CA les difficultés qui impactent la réalité de terrain, telles que notamment : des injonctions paradoxales ou des conflits de valeurs auxquels sont confrontés les professionnels. Ces échanges entre le Comité Éthique et le CA sont formalisés lors d'une rencontre annuelle au cours de laquelle l'ensemble des thèmes traités lors de réunions du Comité Éthique sont présentés, ainsi que les propositions d'actions qui ont été faites.

Afin de soutenir l'existence et les travaux du Comité Éthique, l'association en assure la promotion en :

- présentant le Comité Éthique en 1ère page de son site Internet (liste des membres, thématiques abordées)
- garantissant la prééminence des réunions du Comité pour ses membres sur toute autre réunion pouvant les concerner
- en encourageant la désignation par les directions d'un référent « Éthique » dans chaque établissement et service, chargé de promouvoir la réflexion éthique et d'assurer le lien avec le Comité Éthique.

## IV. Moyens d'action

Le Comité Éthique prévoit de se doter de tous moyens permettant d'éclairer les problématiques, d'enrichir et d'élargir la réflexion :

- Inviter un expert de la thématique étudiée
- Organiser des conférences, des tables-rondes
- Animer des ateliers

<sup>2</sup> Référence - Le questionnaire éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. ANESM 2010

<sup>3</sup> Référence - Introduction à la démarche éthique dans le travail social – èrès 2017

# Règlement de fonctionnement

## V. Composition et fonctionnement du Comité Ethique

### Les membres du comité

Le Comité Éthique a été créé pour répondre au besoin d'un espace de réflexion éthique pour les professionnels de l'ARSEA, autour de questions concernant les personnes accueillies et les professionnels qui les accompagnent. Afin que les différentes parties soient représentées et que la réflexion bénéficie également d'apports extérieurs, le Comité Éthique est composé de :

- professionnels de l'ARSEA
- représentants des personnes accompagnées
- personnes extérieures qualifiées (de par leur expérience, leur formation, leur intérêt pour les questions éthiques).

Les différentes catégories de membres ne sont pas limitées en nombre, afin de permettre un accès le plus large au Comité Éthique. Il convient cependant de veiller à un équilibre de représentation entre elles.

Le Comité Éthique se réserve la possibilité d'inviter pour une ou plusieurs réunions toute personne susceptible d'apporter par ses connaissances et compétences une contribution enrichissante aux débats.

Le Président de l'ARSEA est membre de droit du Comité Éthique.

### Durée du mandat

Le mandat est d'une durée de 2 ans ; les candidatures se font par simple lettre d'intention adressée au secrétariat du Comité Éthique ou par une expression directe de la demande devant le Comité Éthique, lors d'une réunion. L'admission d'un nouveau membre se fait par cooptation de l'ensemble des membres. Les mandats peuvent être renouvelés sans limitation de nombre.

### Engagement

Les membres du Comité Éthique s'engagent à participer avec assiduité aux réunions du Comité, qui sont au nombre de 4 par an (sauf circonstances exceptionnelles). En cas d'absences répétées aux réunions du Comité Éthique, la personne concernée sera contactée pour évaluer avec elle sa disponibilité et sa motivation pour assister aux prochaines réunions. Selon la situation, un arrêt ou une suspension de sa qualité de membre du Comité Éthique sera décidé avec elle.

## VI. Saisine du Comité Ethique

Les professionnels qui le souhaitent adressent un courrier au Comité Éthique, relatant la situation professionnelle qui les questionne. Le courrier mentionne la description de la situation et en expose les difficultés et les enjeux. Il est souhaité qu'un premier travail de réflexion et de recherche de résolution ait été effectué en équipe et que le courrier fasse état de cet échange professionnel préalable.

Lors de l'étude de la demande au Comité Éthique, le/la professionnel(le) ou des membres de l'équipe qui porte la demande sont invités à venir faire la présentation de la situation et participer au temps de réflexion avec les membres du Comité.

Les personnes accompagnées et leur famille/ représentants légaux peuvent saisir le Comité Éthique suivant les mêmes modalités que les professionnels, en adressant un courrier présentant la situation et exposant la ou les question(s).

## VII. Compte-rendu des réunions

Les comptes rendus des réunions sont rédigés par l'animateur/trice du Comité et adressés à l'ensemble des services et établissements de l'ARSEA. Ils sont également publiés sur le site Internet de l'ARSEA.

# Annexe

## UN NOUVEAU REGARD

### Installation du Comité d'Ethique de l'ARSEA le 14 novembre 2012

Nous sommes au début de quelque chose. Nous sommes nouveaux et débutants. Autant le reconnaître nous nous lançons dans une entreprise ambitieuse et enthousiasmante. Risquée aussi. Cette aventure est celle du débat éthique.

Nous avons cependant déjà posé bien des jalons avec le comité de pilotage, nous avons tenté d'inventer la marche à suivre.

Rien n'est plus riche qu'une discussion entre amis, rien n'est plus fructueux qu'une confrontation entre ceux qui acceptent de frotter leurs idées et de lâcher leurs a priori.

Car nous sommes pétris d'a priori! Tous nous connaissons les milieux professionnels, les ambiances tendues de ceux qui prennent des responsabilités. Nous savons l'urgence et la hâte des décisions à prendre. Et sans doute, tous ici nous avons vécu des moments de radicalisation des opinions menant à de mauvais compromis. Dans le feu de l'action on s'accroche, on prend vite une posture, on fait confiance à sa propre expérience, on agit avant de s'interroger.

Et puis le soir, le calme venu, la conscience rappelle à l'ordre le professionnel et le reconduit sur les lieux. Elle fait remonter les questions et les incertitudes. Dans la solitude les idées tournent et mobilisent leur cortège de regrets, de soucis et parfois d'angoisse... L'homme est ainsi fait qu'il possède une capacité de remise en question et de retour sur les choix effectués. Cette conscience professionnelle honore ceux qui la vivent. Elle taraude aussi bien des éducateurs en proie au doute. Qui prétendrait se sentir à l'abri de ce retour sur soi? Qui peut nier que l'échange et le débat sur les questions éthiques répondent à un besoin de chacun et à une nécessité de notre association.

Il s'agit ici de donner une suite au débat entre soi et soi. D'y associer des esprits ouverts et volontaires.

Nous voulons permettre une parole libre. Autoriser un débat, non pas sans passion, mais posé, respectueux, où chacun met de côté les a priori auxquels il s'accroche, pour entendre les idées des autres, les comprendre, les intégrer, les transformer, apporter un autre regard, apercevoir un nouvel angle de vue, découvrir un nouveau territoire de pensée.

Un éducateur ou un autre professionnel de l'ARSEA décrit sur une page une situation précise qui lui a posé problème. Il la donne à son directeur ou l'envoie au Comité d'éthique. Le bureau étudie les demandes, choisit l'une d'elles et l'inscrit pour la réunion prochaine du comité, en invitant le ou les intéressés et leur directeur. La réunion commence par la lecture du document exposant les détails et les circonstances. Le comité entame son débat, cherchant à cerner la question éthique, et la parole se met en mouvement et circule, veillant à ne pas stigmatiser, juger ou accuser. Il s'agit de comprendre et d'analyser, pour aboutir non pas à une recommandation faisant figure de loi, mais à un avis adapté à ce cas précis. L'avis est rédigé



par le secrétaire du bureau et accepté par le comité lors de la réunion suivante.

Je crois aux vertus du débat. Par expérience je sais à quel point le chemin d'idées nouvelles se creuse dans la tête de chacun, menant à chaque fois à une évolution.

Que pouvons-nous espérer de plus que changer de regard?

En lisant nous aimons découvrir le chemin de pensée original de l'auteur.

En observant un tableau, petit à petit s'ouvrent les niveaux successifs de lecture de l'œuvre.

Devant une photographie, le premier degré d'interprétation révèle le second, voire le troisième.

De même devant un égaré de la société, un handicapé, un malade ou un jeune délinquant, loin de s'en tenir aux apparences, il importe de rechercher le deuxième sens...et le troisième!

Et naît un monde nouveau: Celui du nouveau regard!

Parmi les valeurs humanistes de l'ARSEA on trouve justement celle-ci: «une culture de la bientraitance par la mise au cœur de ses pratiques et de ses postures professionnelles d'une éthique de l'empathie et de la résilience qui change le regard.»

En voici une autre:» une recherche permanente, une adaptabilité et une innovation au regard de besoins et d'exigences en évolution ».

En remerciant chaleureusement notre Président Docteur Andres et Mesdames et Messieurs les Administrateurs de l'ARSEA, ainsi que le Directeur Général Monsieur Bandol de m'avoir permis d'installer notre Comité d'Ethique, je vous remercie tous d'accepter de vous lancer avec moi dans l'aventure du nouveau regard.

Je sais que nous en tirerons un bénéfice et que l'évolution de chacun rejaillira sur les professionnels et nos bénéficiaires. Je suis sûr aussi que nous y vivrons de grandes joies.

**Dr Alain BROCHARD**  
**Administrateur ARSEA**



Association Régionale Spécialisée d'action  
sociale, d'Education et d'Animation

**SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

204 avenue de Colmar  
B.P. 10922 - 67029 Strasbourg Cedex  
03 88 43 02 50  
[accueil.direction@arsea.fr](mailto:accueil.direction@arsea.fr)  
[www.arsea.fr](http://www.arsea.fr)

Mission reconnue d'utilité publique